

CHAPITRE ONZIÈME

La Cathédrale pendant le XIV^e siècle.

C'EST le XIII^e siècle, le plus grand siècle du Moyen-Age, qui nous a légué notre incomparable basilique dans son ensemble et dans ce qu'elle a d'essentiel ; les siècles suivants y laissèrent des marques précieuses de leur passage en y ajoutant plusieurs portions accessoires.

Le XIV^e siècle, malgré toutes ses calamités, dota la Cathédrale d'utiles travaux. Ses premières années virent construire les trois pignons des façades avec leurs tourelles, leurs galeries, leurs balustrades, leurs niches et leurs statues. Ces travaux furent exécutés sous la direction de Jean des Carrières, maçon et maître de l'œuvre de Notre-Dame, qui fut admis en cette qualité dans la séance capitulaire du samedi avant Noël 1300, où il jura de ne pas accepter l'office de maître de l'œuvre du Comte (1) sans la permission du Chapitre et sans avoir auparavant résigné la maîtrise entre les mains dudit Chapitre. Nous citerons en entier ce premier acte comme spécimen de ces décisions capitulaires : *Anno millesimo trecentesimo, die sabbati, in vigiliâ Nativitatis Domini, Johannes de Carriis, lathomus, admissus fuit a Capitulo in magistrum operis ecclesiæ, et juravit se habere fideliter in dicto opere et in officio isto, et quod ipse non assumet magistratum Comitis, nisi de licentiâ Capituli et prius resignato magistratu operis in manu Capituli* (2).

En 1305 (fév. 1306 *n. st.*), le clocher des commandes fut commencé par Renaud, charpentier de Sens, aux condi-

(1) Le comte de Chartres, Charles de Valois, était fils de Philippe III le Hardi, frère de Philippe IV le Bel, oncle de Louis X le Hutin, de Philippe V le Long et de Charles IV, et enfin père de Philippe VI de Valois.

(2) Manuscrits de la bibliothèque communale de Chartres. *Registres capitulaires*. 7/A, n° 1,008.

tions de 10 sols par jour et de deux vêtements par an pendant la durée du travail. Il ne devait recevoir aucune indemnité pour ses déplacements, *nisi primâ vice quâ veniet Carnotum operaturus in dictâ ecclesiâ Carnotensi* (1). « Cette petite » flèche qui était d'un travail et d'une symétrie admirables, » dit M^{sr} Pie, s'élevait perpendiculairement au-dessus du » lutrin, et on l'a surnommée le *clocher des Nones* ou des » *Babillardes*, parce qu'on y avait placé les six commandes. » C'étaient de petites cloches destinées à avertir les sonneurs » du moment où ils devaient mettre en branle les grandes » cloches durant le service divin. Elles servaient aussi à ap- » peler aux offices les chantes et les enfants de chœur. Une » d'elles annonçait les réunions capitulaires ; on la distinguait » des autres par un son argentin qui la fit nommer la *cloche* » *d'argent*. Le peuple disait que, tandis qu'on la fondait, les » chanoines avaient jeté dans le fourneau une grande quan- » tité d'argent. Une autre des commandes s'appelait la *grosse* » *Prime* ; elle servait à annoncer plusieurs des heures cano- » niales dans les jours simples. Ces six petites cloches étaient » d'accord entre elles et formaient un carillon réjouissant qui » venait quelquefois se mêler à la grande sonnerie (2). » Le charpentier Renaud ne put terminer son œuvre, car, cinq ans après, nous trouvons dans les registres capitulaires qu'un autre charpentier, Symon, fut chargé de continuer ce clocher ; il fut même stipulé que Symon ne devait pas s'absenter, *donec campanile sit completum* (3).

Trois ans après, il fut décidé qu'on élèverait un autre clocher au milieu de l'intertransept ; nous lisons à la date de 1309, juin : *Ordinatum fuit quod campanile fiat in medio ecclesiæ super quatuor pileris* (4). Ce campanile, connu de la

(1) Voir les *Maîtres de l'œuvre*, par M. Lecocq, page 56.

(2) *Notice historique concernant la sonnerie ancienne et moderne de l'église cathédrale de Chartres*, p. 22. 1840.

(3) Bibliothèque de Chartres, ms. 7/A, n° 1,008.

(4) Item. — Les quatre piliers dont il est ici question sont appelés par Villard de Honnecourt piliers *touraus*, parce que, dans beaucoup d'églises, ils supportent une *tour* centrale.

population chartraine sous le nom de *grue*, parce qu'on y avait établi une sorte de *treuil* pour élever jusqu'au comble les matériaux, tels que merrains, pierres, plomb, n'avait que huit mètres de hauteur, et était construit sans aucune ornementation.

La sacristie du XIII^e siècle était devenue insuffisante, et ce fut vers 1310 que Jean des Carrières, encore maître de l'œuvre, fut chargé de la reconstruire à neuf sur de plus grandes dimensions. Bien que les documents nous manquent sur ce point, les caractères architectoniques nous indiquent à n'en pas douter que cette construction est de la belle époque du style *rayonnant*. De plus, voici deux articles capitulaires qui vont nous mettre sur la trace de la véritable époque : « En » 1310, Guillaume de Pontlévoy, chanoine prêtre, a voulu » que sa maison de la rue des Vasseleurs et toutes ses propriétés d'Archevilliers fussent vendues et que du prix on » donnât 300 livres pour achever l'escalier en pierre du revestiaire de l'église. » — « Par son testament du 11 juillet » 1311, Guillaume de Chaumont, originaire du diocèse de Sens, archidiacre de Chartres, a donné 200 livres pour faire » l'escalier à vis de la sacristie : *pro quâdam trocléâ in vulgari vocatâ viz lapideâ existente in ecclesiâ Carnotensi à parte revestiarii perficiendâ.* » La sacristie était donc en construction à cette époque (1).

En 1314, février, il est ordonné qu'on établira un beffroy, *belfredum*, dans le clocher vieux, *super majorem turrim*, pour y suspendre une cloche et qu'à cet effet on fera appel à des ouvriers capables, *debent vocari et consuli artifices providi et periti.*

Mentionnons ici une visite faite le 5 septembre 1316 par trois experts : Nicolas de Chaumes, maître de l'œuvre du roi, Pierre de Chelles (2), maître de l'œuvre de Notre-Dame de Paris, et Jacques de Lonjumeau, maître charpentier juré de Paris ; il s'agissait de savoir à quel point étaient urgentes cer-

(1) *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, III, p. 65 et 165.

(2) Il devait être parent de l'illustre Jean de Chelles qui construisit le portail méridional de la cathédrale de Paris en 1257.

taines réparations et consolidations à faire à l'église Notre-Dame de Chartres : *Anno Domini M^o CCC^o decimo sexto, die jovis post festum Nativitatis beatæ Mariæ Virginis sanctæ, fuit relatio defectuum ecclesiæ per magistros ad visitandum dictos defectus deputatos per Capitulum.* La conclusion fut qu'on fortifierait les voûtes du transept à l'aide de tirants en fer, que les arcs-boutants seraient rejointoyés, que les lin-teaux des portiques seraient garnis de barrés de fer, que le poinçon, qui soutient l'*angelot* (1) serait réparé ainsi que les charpentes des cloches. Plusieurs autres travaux durent être exécutés sans délai. Simon Dagnon était alors maître de l'œuvre ; et avait succédé à maître Jean des Carrières.

Quelques années plus tard, on a bâti la salle capitulaire et au dessus la chapelle Saint-Piat. Le Chapitre consacra à cette construction les successions *ab intestat* qui lui échéaient et chaque chanoine ajouta à ce fonds une contribution en argent, comme nous l'apprenons d'une délibération capitulaire prise mercredi après la Nativité de Notre-Dame en 1324, *ad opus capellæ Sancti-Piati de novo construendæ inceptæ.*

« Le Chapitre de Chartres, dit Rouillard, ha esté le premier » fondateur de la dicte chappelle environ l'an 1349 (c'est en » 1344), que le corps du dict saint Piat, par la dévotion que » les gens de bien y avaient, florissait en miracles. Cause » qu'on y arrivait de toutes parts et s'y faisait de grandes » aulmosnes et oblations, desquelles la dicte chapelle aurait » esté presque toute bâtie (2). »

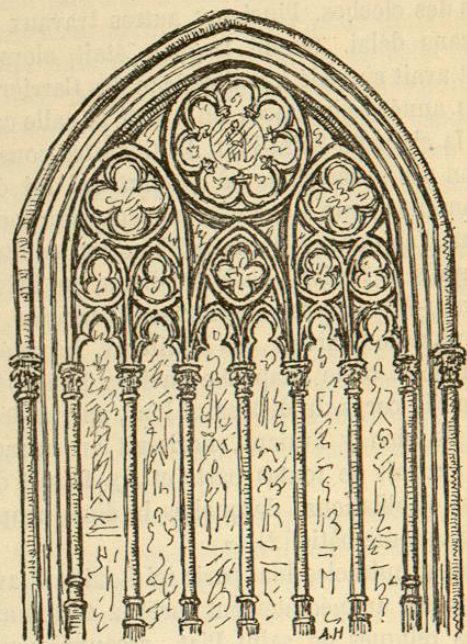
Les nombreux miracles dont parle ici Rouillard avaient commencé à s'opérer immédiatement après la reconnaissance solennelle des reliques de saint Piat, reconnaissance faite le 1^{er} octobre 1310 : « Jean, notre prélat, dit Souchet, ouvrit la » châsse de ce saint dans laquelle le corps d'icelui fut trouvé

(1) L'*angelot* était une statuette de l'Ange gardien, établie au chevet de l'église, à l'extrémité supérieure de la toiture ; elle tournait sur le pivot qui lui servait de soutien et indiquait le point d'où venait le vent. Voir le texte en français du temps dans M. Lecocq, *Maîtres de l'œuvre*, p. 60.

(2) *Parthénie ou Histoire de Chartres*, 1^{re} partie, fol. 146.

» tout entier, sans qu'il y eût rien de gasté, hormis que la
 » tête était séparée du corps (1). » Ces miracles excitèrent la
 dévotion et l'enthousiasme des peuples ; de là se multiplièrent
 les offrandes pour la construction de la chapelle du glorieux
 martyr.

Dans les âges de foi, une église ou une chapelle qui ne
 tentissait pas chaque jour de la louange divine semblait un
 corps sans vie, et les fondateurs qui l'avaient construite ne



FENÊTRE ABSIDALE DE SAINT PIAT
 (XIV^e siècle.)

croyaient pas avoir achevé leur œuvre avant d'y avoir assuré
 la célébration quotidienne et solennelle de l'office divin et du
 saint sacrifice. C'est ce qui fut réalisé pour la chapelle de Saint-

(1) *Histoire de Chartres*, tome II, pages 140 et 141. — *Cartulaire*,
 tome III, page 199.

Piat par le pieux évêque Aymery de Châtelux : écoutons
 Rouillard à ce sujet :

« Et portent les tiltres de la dicte fondation, en date que
 » dessus, que messire Aimery de Chasteau-Luisant, lors
 » évesque de Chartres, très-fameux docteur ès-droits, audi-
 » teur de la chambre apostolique, archevesque de Ravenne,
 » conte de la Romagnolle, puis fait cardinal par le pape Jehan
 » XXII, soubz le titre de Saint-Martin-des-Monts, aiant ouï
 » la renommée des dévotions qui se faisaient au dict mi-
 » raculeux corps de saint Piat, en l'église de Chartres, et
 » que les chanoines d'icelle lui faisaient bâtir une chapelle
 » excellente, après s'être informé du tout par des gens féables
 » envoiez par exprès, fonda douze chanoines en icelle chap-
 » pelle Saint-Piat, dont y en aurait huict prebstres, deux
 » diacres et deux soubz-diacres, qui ne seraient point cha-
 » noines de la dicte grande église, comme le prohibant les
 » saints décrets soubz un mesme couvert.

» A l'effet de laquelle fondation, il donna douze mille florins,
 » pour acquérir trois cents livres de rente et, quelque temps
 » après, le dict Aimery, faisant son testament, délaissa aux-
 » dicts chanoines de Saint-Piat la somme de douze cents livres
 » pour être employé en achat de livres et ornements. Laquelle
 » somme leur fut baillée et délivrée, après le décès d'icelui,
 » par le cardinal d'Hostie et Adomarius, cardinal du titre de
 » Saint-Anastase, exécuteurs de l'ordonnance de dernière
 » volonté dudit Aimery, selon qu'il en appert par le titre de
 » l'an 1352 (1). »

Le *Nécrologe* mentionne cette riche fondation du généreux
 prélat : « Aimery de Châtelux, dit-il, évesque de Chartres, ...
 » a donné pour l'institution des douze chanoines ou chape-
 » lains de Saint-Piat douze mille florins d'or avec lesquels on
 » a acheté des domaines et des fonds de terre, dont jouissent
 » encore les dits chanoines (2). »

(1) *Parthénie*, 1^{re} partie, fol. 144 et 145.

(2) *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, tome III, page 16. — Le florin
 d'or valait 25 sols; le florin d'argent, 15 sols. — Douze mille florins

Cependant plusieurs événements politiques du XIV^e siècle avaient leur retentissement dans notre Cathédrale. En 1304, on avait vu aux pieds de Notre-Dame de Chartres le roi Philippe-le-Bel, encore tout couvert de la poussière du combat de Mons-en-Puelle (17 août 1304) (1). Ce prince venait rendre grâce à Notre-Dame de la victoire qu'il avait remportée sur les intrépides Flamands; il offrit à la Sainte Vierge l'armure complète qu'il avait dans le combat et fonda un service commémoratif sous le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire. A son tour, le roi Philippe de Valois venait à Chartres au mois d'octobre 1328, pour remercier Dieu de la victoire de Cassel du 24 août précédent. Il arriva triomphant sur le seuil de la Cathédrale, armé de toutes pièces et monté sur son cheval de bataille. Il racheta, moyennant mille livres, son cheval et ses armes qu'il avait offerts à Notre-Dame; le procès-verbal d'une séance capitulaire de 1328 nous apprend que, le samedi avant la Saint-Luc, le Chapitre a ordonné

» que les mille livres que notre sire le roi de France a donnés
 » pour le cheval et les armes que le dit roi a offerts dans
 » l'église de Chartres fussent employées à acheter des rentes
 » pour la susdite église. »

La chapelle de Saint-Piat était à peine terminée, lorsque commencèrent la *guerre des Jacques* et la *guerre de Cent Ans* avec l'Angleterre. Ces guerres si désastreuses pour la France entière le furent aussi pour l'église de Chartres, surtout après la déroute de Poitiers (19 septembre 1356); ses revenus ne purent rentrer; ses cultures furent abandonnées; ses propriétés furent pillées ou incendiées par des bandes anglaises et navarraises : de là ce cri de douleur échappé aux chanoines de Notre-Dame et consigné dans le procès-verbal de la séance capitulaire de la Purification 1360 : « La persécution dirigée » contre l'église de Chartres, dit le rédacteur de ce procès-verbal, n'est comparable qu'à celle de Jérusalem; il n'y a

d'or du XIV^e siècle équivalent à douze millions de francs actuels. Quelle royale offrande!

(1) Charles de Valois, comte de Chartres, avait pris part à cette bataille.

» plus d'amis, les gens chargés de notre défense nous faisant
 » plus de mal que les ennemis; personne ne sait s'il faut
 » quitter ou habiter la ville; tandis que nos maisons sont
 » pillées, l'incendie dévore nos domaines ruraux; nos hommes
 » de corps, nos hôtes sont tués ou faits prisonniers; non seulement nos débiteurs ne nous paient pas, mais les mandements des tribunaux ecclésiastiques sont méconnus et les armes de l'église bravées impunément. La justice est partie pour la terre de captivité avec le Roi des Lys; plus de confiance dans la sauvegarde royale, et le sauf-conduit des Anglais est en horreur aux nobles et au peuple! C'est pourquoi nous, chanoines de Notre-Dame, réunis en assemblée générale de la Purification, arrêtons ce qui suit :

» 1^o Les fruits et émoluments des prébendes qui, d'ordinaire, appartiennent divisément aux chanoines prébendiers sont mis en commun et distribués entre tous les chanoines pour que chacun puisse avoir un morceau de pain à rompre, etc... (1) »

Un événement qui fut regardé comme miraculeux par tous les contemporains mit fin à ces lamentables calamités. En 1360, les Anglais, commandés par leur roi Édouard III, avaient traversé en vainqueurs une grande partie de nos provinces; Édouard s'intitulait roi de France. Il avait quitté Paris et était arrivé en ce *bon pays de Beauce*, où les négociateurs vinrent le trouver pour traiter de la paix. La conférence se tint à Sours, près de Chartres, et continua pendant six jours, sans que le roi d'Angleterre consentît à se départir de ses exorbitantes prétentions. « Alors, dit l'illustre chroniqueur de Valenciennes, il avint à lui et à toutes ses gens un grand miracle, lui étant devant Chartres, qui moult humilia et brisa son courage, car pendant que ces traiteurs français allaient et prêchaient le dit roi et son conseil, et encore nulle réponse agréable n'en avaient, un temps et un effoudre et un orage si grand et si

(1) *Histoire de Chartres*, par M. de Lépinos, tome II, page 22. — Cf. *Histoire universelle de l'église catholique*, par Rohrbacher, tome XX, pages 285 à 289.

» horrible descendit du ciel en l'ost du roi d'Angleterre, que
 » il sembla proprement que le siècle dût finir; car il chéait
 » de l'air des pierres si grosses qu'elles tuaient hommes et
 » chevaux, et en furent les plus hardis ébahis. Et adonc re-
 » garda le roi d'Angleterre devers l'église Notre-Dame de
 » Chartres, et se rendit et voua à Notre-Dame dévotement et
 » promit, si, comme il dit et confessa depuis, que il s'accor-
 » derait à la paix.

« Adonques était-il logé en un village assez près de Chartres
 » qui s'appelle Brétigny; et là fut certaine ordonnance et
 » composition faite et jettée de paix entre le roi d'Angleterre
 » et ses alliés et le roi de France et les siens... Leroi d'Angleterre,
 » quand il partit, passa parmi la cité de Chartres et hébergea
 » une nuit. A lendemain vint-il moult dévotement et ses
 » enfants en l'église Notre-Dame, et y ouïrent la messe et y
 » firent grandes offrandes, et puis s'en partirent et montèrent
 » à cheval (1). »

Ces grandes offrandes du roi et des princes anglais ne
 suffirent pas aux dépenses que nécessitaient les réparations
 urgentes de la Cathédrale. D'ailleurs, malgré la miraculeuse
 paix de Brétigny, le Chapitre de Notre-Dame ne put jouir immé-
 diatement de toutes ses ressources; c'est pourquoi les cha-
 noines résolurent de recourir à la charité des fidèles. Pour
 exciter ceux-ci à donner généreusement, ils demandèrent des
 indulgences à Grégoire XI qui, avant son élévation au souve-
 rain pontificat, était chanoine de Chartres. Le Pape, dans une

(1) *Les grandes chroniques de Jean Froissard de Valenciennes*, édition Buchon, t. IV, p. 58 et 76. — Cf. *L'histoire de la cité des Carnutes*, par Ozeray. *Dissertations et pièces historiques*, de Hérisson, t. II, p. 373 à 379. — On pourra y lire d'intéressants détails sur la paix miraculeuse de Brétigny. — Cet événement est d'ailleurs rapporté par tous les historiens : Mézeray, Daniel, Polydore-Virgile, Lingard, Rohrbacher, Gabourd, Dentu, etc., etc... — La ratification du traité de Brétigny commence par un acte de foi chrétienne, et par un hommage de révérence envers l'autorité pontificale; elle est conçue en ces termes : « A l'honneur de la benoite Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, » et de la glorieuse Vierge Marie, et pour la révérence de notre Saint-Père le Pape Innocent VI, nous acceptons le traité comme si nous l'avions fait en personne. »

bulle de 1370, acquiesça à la demande de ses anciens confrères et accorda une indulgence d'un an et quarante jours en faveur des bienfaiteurs de l'œuvre et fabrique de l'église de Chartres (1).

Aussitôt on se mit à l'œuvre et pendant les dernières années du siècle on travailla vigoureusement aux tourelles, aux clochers et aux horloges endommagées sans doute par les guerres.

Le 11 août 1370, M^e Jean Cabours, *magister lathomorum ecclesie*, fut récompensé pour s'être employé à la construction d'une nouvelle tourelle : nous croyons qu'il s'agit de la tourelle absidale du côté du midi (2); pour celles du nord, de fortes armatures en fer, encore subsistantes, relièrent un contrefort qui menaçait de se détacher.

En 1386, on s'occupa du clocher de plomb qui fut achevé seulement à cette époque, et nous avons le marché qui fut conclu avec Aimery de Berou et autres pour amener, de la forêt de Montmirail à Chartres, le merrain destiné à sa construction. Ce clocher, bien qu'il fût alors en bois, avait un certain mérite, si l'on en croit l'inscription qui se lit encore dans la chambre de la sonnerie et commence par ces vers (c'est le clocher neuf qui parle) :

« Je fus jadis de plomb et boys construit,
 » Grant, haut et beau, de somptueux ouvrage,
 » Jusques à ce que tonnerre et oraige,
 » M'a consumé, dégâté et détruit... »

Ce fut Perrot Martineau, maître des charpentiers, qui le surmonta de la flèche en plomb qui lui donna son nom : car on lit dans un acte capitulaire de 1387 que le dit Perrot

(1) *Inventaire du Chapitre*, C. III, A. 4. — Le texte de la Bulle a disparu en 1793; elle n'est donc connue que par les quelques mots de l'inventaire.

(2) Le texte ajoute : *quod pro tribus solidis servivit pro diata, et alii operarii habuerunt pro qualibet diata sex solidos turonenses*. Bibl. de Chartres, ms. n^o 1008, III, fol. 21.

prit à faire « un bafray (1) de plon au-dessus des seigns » (cloches).

Quelques années plus tard, l'attention des chanoines se tourna vers le *clocher-vieux*. En 1395, on en répara la pointe qui menaçait ruine. A cet effet on la démolit d'environ 20 pieds au-dessous de la pomme et on la rebâtit à neuf. Pour plus de sûreté on l'entoura de cercles de fer. Cette restauration cependant dut être reprise, ainsi que nous le verrons en 1753.

Tous ces travaux destinés à procurer la solidité des clochers étaient rendus nécessaires à cause des nombreuses cloches qu'on y suspendit vers ce même temps. En 1386, à l'enterrement du chanoine Jean Chaillou, on sonna trois cloches nommées Marie, Bourdeau et Chartain. Ces cloches étaient loin d'être les seules; nous en avons vu plusieurs dans le siècle précédent: on en fonda encore d'autres fort belles; ainsi en 1388 on fit faire à Guyot de Sainte-Marie, fondeur, une cloche pesant 12,000 livres.

Ce fut aussi l'époque où l'on perfectionna le système des horloges. Les horloges à roues dentées, auxquelles l'impulsion est donnée par un poids, furent inventées à Constantinople au commencement du X^e siècle; deux siècles plus tard les horloges à sonnerie étaient connues en France; c'étaient des horloges d'appartement. Les grandes horloges publiques ne furent en usage qu'au XIV^e siècle, et la Cathédrale de Chartres peut revendiquer l'honneur d'avoir possédé la première de France. Il y en avait plusieurs, une grosse et des petites. La première était établie depuis longtemps dans un bâtiment situé au bas du collatéral-sud, à l'angle qu'il fait avec le croisillon voisin du transept. Un document authentique de 1359 nous en donne la certitude (2). De 1368 à 1372, Jean de Soissons

(1) Le mot français *bafray* ou *beffroy*, que les auteurs traduisent en latin par *balfredus* ou par *specula*, désigne, selon les circonstances, tantôt une tour d'où l'on fait le guet, tantôt la charpente qui soutient les cloches, ou même enfin le clocher qui surmonte cette charpente; c'est évidemment dans cette dernière acception qu'il faut entendre ici le mot *bafray*.

(2) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. IV, p. 295 et 298.

fut payé 41 livres pour l'avoir réparée; une pièce dont l'original existe aux Archives départementales d'Eure-et-Loir le constate (1). Jean Brochart fut chargé en 1385 de confectionner une roue pour la grosse horloge. En 1392, on la mit à sonnerie au moyen d'une transmission qui s'élançait du bâtiment dont nous avons parlé jusqu'au clocher de la *Grue* où était le timbre. Huit ans après, en 1400, on s'occupait aussi des autres horloges placées sans doute à l'intérieur et l'on chargeait Étienne Plaisance d'en fournir une nouvelle. Ces instruments étaient regardés comme des ornements indispensables des grandes Cathédrales (2).

Ces restaurations et ces embellissements terminaient dignement les nombreuses fondations d'autels et de chapelles qui eurent lieu dans la première moitié de ce siècle à Chartres, comme dans les autres grands sanctuaires. Mais à Paris, à Laon, à Bourges et ailleurs, on a construit ces chapelles entre les saillies formées à l'extérieur par les énormes contreforts de la nef. A Chartres on n'a pas déformé le plan primitif de la Cathédrale: on s'est contenté de dresser des autels à la base de nos monumentales colonnes. Au XVII^e siècle, si on en comptait trente-neuf, vingt-deux dataient du XIV^e siècle. Nous en donnerons la liste quand nous nous occuperons de l'intérieur.

(1) Voici le texte, dans lequel nous avons remplacé par des points ce qui est illisible: *Die dominicâ post Ascensionem XIII maii MCCCLX IX^e, magister Joannes, dictus de Soissons, magister aorologiorum, confessus est habuisse..... per manum Ludovici Bidaut XL francos..... sibi debitos pro reparatione aorologiorum ecclesiæ..... et XXVI francos..... pro parvis aorologiis et I francum filio suo ex liberalitate. Archives, Série G, 154.*

(2) Pour tous ces renseignements voir *Archives départementales*, G. 154; les *Maîtres de l'Œuvre*, par M. Lecocq, et son travail sur les horloges, *Mémoires de la Société Archéologique*, t. IV.